

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DR. BECKMANN NEUTRALISATEUR D'ODEURS

Version:2

Date de révision:31/10/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: DR. BECKMANN NEUTRALISATEUR D'ODEURS
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: désodorisant textile utilisé au dernier rinçage  
Utiliser exclusivement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: Société Delta Pronatura France  
165 avenue du Général de Gaulle  
F-33160 ST MEDARD EN JALLES  
France  
Tél: +33 (0)5 47 50 11 17  
Télécopie: +33 (0)5 47 50 11 29  
Courriel: info@delta-pronatura.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59  
B - Centre Antipoisons Tél: +32(0) 70.245.245
1. 5. Formule: DP042/2 061-19
1. 6. N° code du produit: 4008455462219

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations traitant de la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses
2. 2. Éléments d'étiquetage:
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: Aucun selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.
2. 2. 2. Mention de danger: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2. 2. 3. Prévention: P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
2. 2. 4. Élimination: P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation nationale
2. 3. Information(s) complémentaire(s):
- Par mesure de sécurité, utiliser uniquement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi.
  - P102 - Tenir hors de portée des enfants.
  - P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin .
  - P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
  - Parmi autres ingrédients contient :

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DR. BECKMANN NEUTRALISATEUR D'ODEURS

Version:2

Date de révision:31/10/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- <5% agent de surface non ionique
- conservateurs : 2 phénoxyéthanol, pyrithione de sodium
- parfum (Amyl Cinnamal, Géraniol, Butylphényl méthylpropionnal, Hexyl cinnamal, Benzoate de benzyl, Limonène )

2. 4. Autres dangers: La solution dans l'eau est une base faible.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: Solution aqueuse de surfactants et acides tamponnés à pH 8.5

3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:

- eau
  - N° CAS: 7732-18-5
  - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 90 < C <= 100
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH02 \* Liq. infl. 3 - H226
- éthanol
  - N° CE: 200-578-6 - N° CAS: .64-17-5
  - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43-0000
  - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH02 \* Liq. infl. 2 - H225
  - \* SGH07 \* Irr. oc. 2 - H319
- huile de ricin éthoxylée 40 OE
  - N° CAS: 61788-85-0
  - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH02 \* Liq. infl. 3 - H226
- parfum
  - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH02 \* Liq. infl. 3 - H226
- sel de sodium de l'acide méthylglycinediacétique
  - N° CAS: 164462-16-2
  - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH02 \* Liq. infl. 3 - H226
- zinc ricinoleate
  - N° CE: 235-911-4 - N° CAS: 13040-19-2

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DR. BECKMANN NEUTRALISATEUR D'ODEURS

Version:2

Date de révision:31/10/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH02 \* Liq. infl. 3 - H226
  
- gomme xanthane
- N° CAS: 11138-66-2
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH02 \* Liq. infl. 3 - H226
  
- trisodium citrate dihydrate
- N° CAS: .6132-04-3
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH02 \* Liq. infl. 3 - H226
  
- dihydroxymercenol
- N° CE: 242-362-4 - N° CAS: 18479-58-8
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457274-37-XXXX
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 \* Irr. oc. 2 - H319 \* Irr. oc. 2A
  
- 2-phénoxyéthanol
- N° Id: 603-098-00-9 - N° CE: 204-589-7 - N° CAS: 122-99-6
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 \* Tox. aiguë 4 - H302 \* Irr. oc. 2 - H319
  
- Beta -ionone
- N° CE: 238-969-9 - N° CAS: 14901-07-6
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH09 \* Tox. aq. chron. 2 - H411
  
- benzoate de benzyle
- N° Id: 607-085-00-9 - N° CE: 204-402-9 - N° CAS: 120-51-4
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 \* Tox. aiguë 4 - H302
- \* SGH09 \* Tox. aq. chron. 1 - H410
  
- acide citrique monohydrate
- N° CAS: 5949-29-1
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 \* Irr. oc. 2 - H319 \* Irr. oc. 2A
  
- Tricyclodecanyl-9-acetate
- N° CE: 226-501-6 - N° CAS: 5413-60-5
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH09 \* Tox. aq. chron. 1 - H410
  
- TETRAHYDROLINALOOL
- N° CE: 201-133-9 - N° CAS: 78-69-3
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 \* Irr. cut. 2 - H315 \* Irr. oc. 2 - H319
  
- 4-ter-butyl cyclohexyl acétate
- N° CE: 250-954-9 - N° CAS: 32210-23-4
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119976286-24

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DR. BECKMANN NEUTRALISATEUR D'ODEURS

Version:2

Date de révision:31/10/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 \* Sens. cut. 1B - H317
- \* SGH09 \* Tox. aq. chron. 2 - H411
  
- Tricyclodeceny Propionate
- N° CAS: 17511-60-3
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH09 \* Tox. aq. chron. 1 - H410
  
- 3-methyl-5-phénylpentanol
- N° CE: 259-461-3 - N° CAS: 55066-48-3
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 \* Tox. aiguë 4 - H302
- \* SGH08 \* STOT rép. 2 - H373
  
- Tetra hydro-2- isobutyl-4- methyl-puran 4 ol - OTNE
- N° CE: 259-174-3 - N° CAS: 54464-57-2
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489989-04
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 \* Sens. cut. 1 - H317 \* Irr. cut. 2 - H315
- \* SGH09 \* Tox. aq. chron. 1 - H410
  
- Phényl Ethyl alcohol
- N° CE: 200-456-2 - N° CAS: 60-12-8
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 \* Tox. aiguë 4 - H302 \* Irr. oc. 2 - H319 \* Irr. oc. 2A
  
- Cyclamen aldéhyde
- N° CE: 203-161-7 - N° CAS: 103-95-7
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 \* Sens. cut. 1 - H317 \* Irr. cut. 2 - H315 \* Irr. oc. 2 - H319
- \* Tox. aq. chron. 3 - H412
  
- Linalyl acetate
- N° CE: 204-116-4 - N° CAS: 115-95-7
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119454789-19-xxxx
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 \* Irr. cut. 2 - H315 \* Irr. oc. 2 - H319
  
- d Limonène - N° Id: 601-029-00-7 - N° CE: 227-813-5 - N° CAS: 5989-27-5
  
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119529223-47-XXXX
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH02 \* Liq. infl. 3 - H226
- \* SGH07 \* Sens. cut. 1 - H317 \* Irr. cut. 2 - H315
- \* SGH09 \* Tox. aq. chron. 1 - H410
  
- verdox
- N° CE: 201-828-7 - N° CAS: 88-41-5
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH09 \* Tox. aq. chron. 2 - H411
  
- aldéhyde C10

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DR. BECKMANN NEUTRALISATEUR D'ODEURS

Version:2

Date de révision:31/10/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- N° CE: 203-957-4 - N° CAS: 112-31-2
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 \* Irr. oc. 2 - H319
- \* Tox. aq. chron. 3 - H412
  
- Hexyl cinnamal
- N° CE: 202-983-3 - N° CAS: 101-86-0
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119533092-50-XXXX
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 \* Sens. cut. 1 - H317
- \* SGH09 \* Tox. aq. chron. 1 - H410
  
- géraniol
- N° CE: 203-377-1 - N° CAS: 106-24-1
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119552430-49-0000
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 \* Sens. cut. 1 - H317 \* Irr. cut. 2 - H315
- \* SGH05 \* Lés. oc. 1 - H318
  
- Amyl Cinnamal
- N° CE: 204-541-5 - N° CAS: 122-40-7
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 \* Sens. cut. 1 - H317
- \* SGH09 \* Tox. aq. chron. 1 - H410
  
- Hexyl salicylate
- N° CE: 228-408-6 - N° CAS: 6259-76-3
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 \* Sens. cut. 1 - H317 \* Irr. cut. 2 - H315 \* Irr. oc. 2 - H319
- \* SGH09 \* Tox. aq. chron. 1 - H410
  
- butylphényl méthylpropional
- N° CE: 201-289-8 - N° CAS: 80-54-6
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 \* Tox. aiguë 4 - H302 \* Sens. cut. 1 - H317 \* Irr. cut. 2 - H315
- \* SGH08 \* Repr. 2 - H361
- \* SGH09 \* Tox. aq. chron. 1 - H410
  
- Verdyl acétate
- N° CE: 259-367-2 - N° CAS: 54830-99-8
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488219-26-XXXX
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* Tox. aq. chron. 3 - H412
  
- Allyl cyclohexyl propionate
- N° CE: 220-292-5 - N° CAS: 2705-87-5
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 \* Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - H332 \* Sens. cut. 1 - H317
- \* SGH09 \* Tox. aq. chron. 1 - H410
  
- (Z)-3,4,5,6,6-pentaméthylhept-3-ène-2-one - pentaflorone
- N° CE: 279-822-9 - N° CAS: 81786-73-4
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH09 \* Tox. aq. chron. 1 - H410

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DR. BECKMANN NEUTRALISATEUR D'ODEURS

Version:2

Date de révision:31/10/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- Verdyl propionate

- N° CE: 272-805-7 - N° CAS: 68912-13-0
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH09 \* Tox. aq. chron. 2 - H411

- méthanol

- N° Id: 603-001-00-X - N° CE: 200-659-6 - N° CAS: 67-56-1
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH02 \* Liq. infl. 2 - H225
- \* SGH06 \* Tox. aiguë 2 - H301 \* Tox. aiguë 3 - H311 - H331
- \* SGH08 \* STOT un. 1 - H370

Remarques:(\*) - STOT SE 1; H370: C >= 10% - STOT SE 2; H371: 3% <= C < 10%

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 200 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 262 - V.M.E ppm = 250 - V.M.E mg/m<sup>3</sup> = 328

- ammoniac, anhydre

- N° Id: 007-001-00-5 - N° CE: 231-635-3 - N° CAS: 7664-41-7
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* Gaz infl. 2 - H221
- \* SGH04 - Gaz comprimés \* Gaz ss pr. - H280
- \* SGH06 \* Tox. aiguë 3 - H331
- \* SGH05 \* Corr. cut. 1B - H314
- \* SGH09 \* Tox. aq. aiguë 1 - H400

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 14 - V.M.E ppm = 50 - V.M.E mg/m<sup>3</sup> = 36

- citral

- N° CE: 226-394-6 - N° CAS: .5392-40-5
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 \* Sens. cut. 1B - H317 \* Irr. cut. 2 - H315 \* Irr. oc. 2 - H319

- citronnellol

- N° CE: 203-375-0 - N° CAS: 106-22-9
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119453995-23-XXXX
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 \* Sens. cut. 1 - H317 \* Irr. cut. 2 - H315 \* Irr. oc. 2 - H319

- 2-méthyl undecanal

- N° CE: 203-765-0 - N° CAS: 110-41-8
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 \* Sens. cut. 1B - H317 \* Irr. cut. 2 - H315
- \* Tox. aq. chron. 3 - H412

- Pyrithione sodium salt - 1-Oxyde de 2-mercapto-pyridine sodique

- N° CE: 223-296-5 - N° CAS: 3811-73-2
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- \* SGH07 \* Tox. aiguë 4 - H302 \* STOT un. 3 - H335 \* Irr. cut. 2 - H315 \* Irr. oc. 2 - H319
- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 1

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DR. BECKMANN NEUTRALISATEUR D'ODEURS

Version:2

Date de révision:31/10/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- terpinolène
  - N° CE: 209-578-0 - N° CAS: 586-62-9
  - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH07 \* Sens. cut. 1B - H317
  - \* SGH08 \* Tox. asp. 1 - H304
  - \* SGH09 \* Tox. aq. chron. 1 - H410
  
- 2-Acrylamido-2-methylpropanesulfonic acid (polymer)
  - N° CAS: 27119-07-9
  - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH05 \* Corr. cut. 1B - H314
  
- triplal
  - N° CE: 268-264-1 - N° CAS: 68039-49-6
  - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH07 \* Sens. cut. 1 - H317 \* Irr. cut. 2 - H315 \* Irr. oc. 2 - H319 \* Irr. oc. 2A
  - \* Tox. aq. chron. 3 - H412
  
- benzoate de benzyle
  - N° CE: 204-402-9 - N° CAS: .120-51-4
  - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH07 \* Tox. aiguë 4 - H302
  - \* SGH09 \* Tox. aq. chron. 2 - H411
  
- b-méthyl-3-(1-méthyléthyl)benzènepropanal
  - N° Id: 605-028-00-2 - N° CE: 412-050-4 - N° CAS: 125109-85-5
  - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH09 \* Tox. aq. chron. 2 - H411
  
- aldéhyde C12
  - N° CAS: 112-54-9
  - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH07 \* Sens. cut. 1B - H317 \* Irr. cut. 2 - H315 \* Irr. oc. 2 - H319
  
- Eucalyptol
  - N° CE: 207-431-5 - N° CAS: 470-82-6
  - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH02 \* Liq. infl. 3 - H226
  - \* SGH07 \* Sens. cut. 1B - H317
  
- Tri isobutyl phosphate
  - N° CE: 204-798-3 - N° CAS: 126-71-6
  - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH07 \* Sens. cut. 1 - H317
  - \* SGH09 \* Tox. aq. chron. 1 - H410
  
- 3 -décen-5-ol, le 4-méthyl- FIGOVERT
  - N° CE: 279-815-0 - N° CAS: 81782-77-6
  - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
  - SGH (Système Général Harmonisé)
  - \* SGH09 \* Tox. aq. aiguë 1 - H400
  
- Isobornyle acétate
  - N° CE: 204-727-6 - N° CAS: 125-12-2
  - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119901856-34-XXXX

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DR. BECKMANN NEUTRALISATEUR D'ODEURS

Version:2

Date de révision:31/10/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

\* SGH02 \* Liq. infl. 3 - H226

• Nérol

- N° CE: 203-378-7 - N° CAS: 106-25-2

- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

\* SGH07 \* Sens. cut. 1 - H317 \* Irr. cut. 2 - H315 \* Irr. oc. 2 - H319

• Phenyl Ethyl Phenyl acétate

- N° CE: 203-013-1 - N° CAS: 102-20-5

- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

\* SGH09 \* Tox. aq. chron. 1 - H410

• Alpha isomethyl ionone

- N° CE: 204-846-3 - N° CAS: 127-51-5

- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

\* SGH07 \* Sens. cut. 1B - H317 \* Irr. cut. 2 - H315 \* Irr. oc. 2 - H319

\* SGH09 \* Tox. aq. chron. 2 - H411

• benzyl salicylate

- N° CE: 204-262-3\* - N° CAS: 118-58-1

- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

\* SGH07 \* Sens. cut. 1 - H317

\* Tox. aq. chron. 3 - H412

• linalool

- N° CE: 201-134-4 - N° CAS: 78-70-6

- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119474016-42

- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

\* SGH07 \* Sens. cut. 1 - H317 \* STOT un. 3. - H335 \* Irr. cut. 2 - H315 \* Irr. oc. 2 - H319

• alcool benzylique

- N° Id: 603-057-00-5 - N° CE: 202-859-9 - N° CAS: 100-51-6

- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

\* SGH07 \* Tox. aiguë 4 - H302 - H332

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4. 1. Description des premiers secours:

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| 4. 1. 1. Conseils généraux:     | En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.   |
| 4. 1. 2. Inhalation:            | Mettre la victime à l'air libre.  |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau:  | Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.  |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux: | Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et les verres de contact, puis se rendre immédiatement chez un médecin. |
| 4. 1. 5. Ingestion:             | Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.  |

#### 4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DR. BECKMANN NEUTRALISATEUR D'ODEURS

Version:2

Date de révision:31/10/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 2. 1. Inhalation:	De fortes concentrations de particules respirables peuvent provoquer: irritation des voies respiratoires
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.,.
4. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: eau, mousse, dioxyde de carbone (CO2), sable / terre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Prévoir un dispositif pour contenir l'écoulement des résidus lors de l'extinction.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Aucun.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Prévenir tout étalement du produit contaminé à l'aide de sable ou de terre. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Si nécessaire, avertir les autorités locales compétentes.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination. Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau.
6. 4. Référence à d'autres sections:	Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection. Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DR. BECKMANN NEUTRALISATEUR D'ODEURS

Version:2

Date de révision:31/10/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

### 7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Conserver le récipient bien fermé.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Sol imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage: Pas de conditions spéciales de stockage.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: bases
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: - Les emballages plastiques sont recommandés.
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés: Eviter les emballages métalliques non protégés.
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Produit ménager

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:
- méthanol :  
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 200 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 262 - V.M.E ppm = 250 - V.M.E mg/m<sup>3</sup> = 328
  - ammoniac, anhydre :  
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 14 - V.M.E ppm = 50 - V.M.E mg/m<sup>3</sup> = 36
  - Pyrithione sodium salt - 1-Oxyde de 2-mercapto-pyridine sodique :  
V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 1

### 8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
8. 2. 2. Protection des mains: gants en Néoprène ou en caoutchouc naturel
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié
8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.
8. 2. 5. Protection individuelle: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
8. 2. 6. Procédure(s) de surveillance recommandée(s): Non applicable.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide
9. 1. 2. Couleur: incolore
9. 1. 3. Odeur: caractéristique

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DR. BECKMANN NEUTRALISATEUR D'ODEURS

Version:2

Date de révision:31/10/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 4. PH:	8,5
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
9. 1. 6. Point / intervalle de fusion:	Non applicable.
9. 1. 7. Point d'éclair:	Non applicable.
9. 1. 8. Limites d'explosivité:	Non applicable.
9. 1. 9. Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
9. 1. 10. Pression de vapeur:	Non applicable.
9. 1. 11. Densité gazeuse:	Non applicable.
9. 1. 12. Densité relative (eau = 1):	env 1 kg/l (20°C)
9. 1. 13. Viscosité:	Non déterminé.
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	100%
9. 2. 2. Liposolubilité:	partiellement miscible
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	partiellement miscible
9. 2. 4. Vitesse d'évaporation:	Non applicable.

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.
10. 2. Stabilité chimique:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	aucun
10. 4. Conditions à éviter:	Aucune sous utilisation normale. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote Ne pas respirer les fumées.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	A des hautes concentrations les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux et du nez.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Données non disponibles.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	modérément irritant
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	modérément irritant
11. 2. 4. Ingestion:	Données non disponibles.
11. 3. Sensibilisation:	Contient plusieurs allergènes mentionnés au point 2
11. 4. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissantes du produit.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DR. BECKMANN NEUTRALISATEUR D'ODEURS

Version:2

Date de révision:31/10/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

12. 1. Toxicité:	Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Facilement biodégradable. Recommandation CESIO /AISE : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relative aux détergents. Les données prouvant cette affirmation
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Pas de bio-accumulation.
12. 4. Mobilité dans le sol:	non disponible
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPVB:	non applicable
12. 6. Autres effets néfastes:	aucun
12. 7. Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Eviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.
13. 2. Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Catalogue européen des déchets 20 01 29 détergents contenant des substances dangereuses

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Numéro ONU:	NON SOUMIS
14. 2. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 2. 1. Code de classification et dispositions spéciales:	
14. 3. Voies maritimes (IMDG):	
14. 3. 1. Classe:	Non soumis à la réglementation IMDG.
14. 4. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 4. 1. ICAO/IATA classe:	Non soumis à la réglementation ICAO/IATA.
14. 5. Dangers pour l'environnement:	voir rubrique 12
14. 6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	aucun
14. 7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	non applicable

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	réglementation ICPE code 1510 Règlement détergent 648-20004
--	--

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## DR. BECKMANN NEUTRALISATEUR D'ODEURS

Version:2

Date de révision:31/10/2019

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: NON APPLICABLE

### 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Les informations données dans cette fiche sont requises aux termes de  
- annexe VI règlement 1272/2008 & adaptations  
- CLP 1272/2008 & adaptations
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H332 Nocif par inhalation.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H221 Gaz inflammable.  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H331 Toxique par inhalation.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H311 Toxique par contact cutané.  
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
16. 3. Avis ou remarques importantes: Aucune responsabilité ne sera acceptée quoiqu'il arrive, survenant suite à l'utilisation de cette information.  
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
16. 4. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 5. Historique:
16. 5. 1. Date de la première édition: 15/11/2016
16. 5. 2. Date de la révision précédente: 15/11/2016
16. 5. 3. Date de révision: 31/10/2019
16. 5. 4. Version: 2
16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°: 2-3
16. 6. Réalisé par: SDS